

E m p l o y a b i l i t é

Votre projet de reconversion professionnelle est déjà bien avancé : vous avez identifié un ou plusieurs métiers, un secteur professionnel précis... Il vous reste à évaluer votre employabilité dans ce secteur. Selon le cas, vous pourrez mobiliser une ou plusieurs des méthodes suivantes.

- 🚩 ATTENTION : Ce n'est pas parce qu'un secteur professionnel a la réputation d'être un grand pourvoyeur d'emplois que vous pourrez vous y insérer facilement :
- Le marché de l'emploi évolue plus vite que les réputations. On recrutait beaucoup de visiteurs médicaux il y a quelques années... Est-ce encore le cas aujourd'hui ?
 - On recrute beaucoup dans le secteur des arts et du spectacle en été... Est-ce vrai dans la région Nord ?
 - On recrute actuellement beaucoup de chauffeurs de bus... Les emplois sont-ils aussi ouverts aux hommes qu'aux femmes ?

1- LES ANNONCES D'OFFRE D'EMPLOI.

Repérez les annonces qui correspondent aux métiers visés. Utilisez au moins trois supports différents (supplément emploi de la presse écrite, site internet spécialisé, offres ANPE, journal spécialisé emploi ou journal de branche professionnelle si le métier cible est se situe dans une micro-niche) Collectionnez ces annonces sur une période minimum de six semaines en constituant des dossiers par métier visé.

- Quantifiez les annonces trouvées par métier. Par exemple, vous avez trouvé 30 annonces pour des emplois d'aide soignante et seulement 2 pour des emplois d'auxiliaire de puériculture dans le même temps. C'est un premier indicateur sur le potentiel d'emploi pour ces deux métiers.
- Pour chaque annonce, soulignez en rouge les critères d'embauche qui jouent contre vous et en vert ceux qui jouent pour vous. Par exemple, il est indiqué pour un poste de comptable qu'on recherche un senior parlant couramment l'allemand et vous avez 25 ans et avez passé deux ans à Berlin : vous soulignez en rouge « senior » et en vert « allemand » Si la plupart des annonces collectées sont couvertes de rouge, c'est que vos caractéristiques personnelles sont peut-être en décalage avec le métier cible. Si la plupart des annonces sont couvertes de vert, c'est que vos qualités, compétences et (ou) caractéristiques personnelles semblent recherchées dans le métier cible (vous êtes particulièrement employable dans ce secteur)
NB : Pour cet exercice, ne tenez pas compte du critère « formation » dans la mesure où cette dernière peut être raisonnablement suivie en cours du soir, dans le cadre du CIF, du DIF...
- Reprenez les annonces et soulignez en jaune les conditions de travail qui vous semblent inacceptables. Par exemple, l'emploi est basé à 200 km de chez vous... Ou encore, c'est un emploi à temps partiel, en CDD, pas assez rémunéré à votre goût... Si la plupart des annonces sont couvertes de jaune, cela signifie que vos motivations et attentes sont en décalage avec le métier cible.
- Sélectionnez les annonces qui ne sont couvertes ni de jaune ni de rouge. Trois ou quatre semaines après leur parution, contactez le recruteur (lorsqu'il est identifiable) et expliquez-lui que vous êtes intéressé(e) par ce métier mais qu'avant d'engager votre reconversion, vous évaluez le marché de l'emploi. Demandez-lui combien de candidatures il a reçues suite à cette annonce. Elles se comptent en dizaines : le marché de l'emploi est peut-être favorable au



demandeur... Elles se comptent en centaines : la compétence recherchée n'est peut-être pas rare. Quels sont vos atouts pour faire la différence ?

⚡ **ATTENTION** : *L'annonce n'est utilisée que pour à peine un quart des recrutements. Pour certains métiers, l'annonce journal ou internet est rarement ou jamais mobilisée (par exemple pour la plupart des emplois de la fonction publique puisque le recrutement se fait sur concours, pour certains secteurs professionnels qui travaillent davantage par le bouche à oreille ou avec les candidatures spontanées...) La méthode décrite n'a dans ces cas de figure aucune validité.*

2- LE TAUX DE PLACEMENT DES ECOLES.

Inventoriez les écoles et organismes qui dispensent des formations et (ou) préparent aux diplômes et certifications en rapport avec les métiers cibles. Informez-vous sur les taux de placement à l'issue de la formation (documentation papier, site internet, association des anciens élèves...)

Le taux de placement correspond à la proportion de personnes en situation d'emploi à l'issue de la formation, c'est un réel argument de vente pour une formation professionnelle, il est forcément connu par la direction de l'école... Ou volontairement ignoré. C'est aussi un bon indicateur de santé du marché de l'emploi dans le secteur professionnel concerné.

Cette information doit être précise (par exemple : 62% des diplômés ont trouvé un emploi en relation avec leur spécialité moins de 3 mois après la fin de la formation, 87% sont placés 6 mois après dont les 2/3 en CDI) Si vous avez une réponse évasive du type : la plupart des élèves trouvent du travail ou les trois quarts ont un emploi suite à la formation, il est vraisemblable qu'aucune enquête de placement n'est réalisée et probable que le placement effectif n'est pas si bon que cela.

⚡ **ATTENTION** : *Un taux de placement doit toujours être relativisé. Il peut être excellent pour ceux qui sortent diplômés mais il peut y avoir un faible pourcentage de diplômés par promotion... Le taux de placement peut avoir été bon dans les années 90 mais être mauvais aujourd'hui... Un taux de placement de 75% n'a pas la même signification s'il concerne un effectif de 10 personnes ou un effectif de 500... Pour certaines filières professionnelles (par exemple infirmier) le taux de placement est excellent mais il ne faut pas oublier qu'une sélection est opérée avant l'entrée en formation...*

3- LES DONNEES STATISTIQUES.

De nombreuses institutions produisent des statistiques qui sont autant d'indicateurs pour évaluer votre employabilité. Il est facile d'y accéder par internet* mais pas toujours aisé de savoir lesquelles prendre en compte ni de les interpréter. Vous trouverez également des informations quantitatives dans la documentation à disposition du public de certains lieux d'accueil (ANPE, CCI, chambre des métiers, mission locale, OPACIF...) ainsi que dans les revues spécialisées (journaux thématiques pour la recherche d'emploi, revues économiques, bulletins concernant les concours administratifs...) Les quelques exemples suivants illustrent la façon dont on peut mobiliser ces données :

- Vous voulez passer le concours de « secrétaire d'administration scolaire et universitaire ». Sur les rapports annuels de la fonction publique (<http://www.fonction-publique.gouv.fr>) vous remarquez que le nombre de postes ouverts au concours est passé de 1527 en 2002 à 911 en 2003 alors que dans le même temps le nombre de candidats est passé de 21645 en 2002 à 22641 en 2003. Le métier attire donc de plus en plus de candidats alors que le nombre de postes offert diminue. Le taux de sélectivité atteint ainsi 25,6 en 2003, ce qui signifie qu'en moyenne 25,6 personnes se présentent par poste (en d'autres termes un candidat pris au hasard a 3,9% de chances d'obtenir ce concours) Par ailleurs, dans le même document, vous relevez que sur les 6732 postes ouverts en 2002 en catégorie B (accessible aux titulaires du baccalauréat) 4612, soit près de 70%, ont été pourvus par des candidats titulaires d'un diplôme au moins équivalent à BAC+2. Si vous n'avez que le baccalauréat, vos chances d'obtenir un concours de catégorie B (et donc un poste) sont donc nettement inférieures à 3,9%.

- Vous visez un métier dans le domaine du transport routier. Dans les fiches « Actuel CIDJ » (disponibles dans la plupart des lieux d'Accueil Information Orientation) vous avez lu que ce secteur emploie 425000 salariés dont 70% de chauffeurs PL. Par ailleurs, les effectifs se sont accrus de 31% ces dix dernières années, ce qui montre que ce secteur crée des emplois. Enfin, en consultant le site internet du Ministère de l'emploi et de la cohésion sociale (<http://www.travail.gouv.fr>) vous accédez à une fiche détaillée publiée par la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et de la Statistique) où il est indiqué que le chômage dans cette branche était en baisse jusqu'en 2000 mais aussi qu'il a tendance à remonter ces dernières années.

- Vous hésitez pour votre reconversion entre le secteur de la petite enfance et celui de l'aide aux personnes âgées. Vous consultez le site de l'INSEE (<http://www.insee.fr>) qui vous renseigne sur la natalité, la fécondité, l'espérance de vie et l'évolution de la pyramide des âges. Vous notez qu'entre le recensement de 1980 et les prévisions 2005, la population des moins de 20 ans perd 5,7 points alors que la population des plus de 60 ans augmente de 3,6 points. Un autre tableau statistique vous informe que dans le même temps, le nombre de naissances par an a diminué de 36 000 en France.

(*) Quelques liens basiques:

http://www.insee.fr	http://www.alisse.insee.fr
http://www.assedic.fr/unistatis	http://www.fonction-publique.gouv.fr
http://www.travail.gouv.fr	http://www.observatoire.cnfpt.fr

🚩 **ATTENTION** : Les données statistiques doivent être analysées dans leur contexte de production. Par qui sont-elles produites ? De quand datent-elles ? Quel échantillon a été pris en compte ? ...

4- L'ENQUETE SUR LE TERRAIN.

Informez-vous directement auprès des personnes en poste dans le métier cible : combien de temps ont-elles mis après leur formation pour trouver un emploi ? Sur quels critères ont-elles été recrutées ? Leurs camarades de promotion ont-ils tous trouvé du travail ? Leur employeur a-t-il des difficultés à embaucher de nouvelles recrues ? ...

🚩 **ATTENTION** : Ne tirez pas de généralité d'un cas particulier. Multipliez les contacts pour vous faire une idée « statistique »